

Chapitre 16

QCM

Réponse unique

- 1. c.** De patrimoine sont les plus importantes.
- 2. c.** Inégalités de patrimoine.
- 3. a.** Par des rapports interdéciles.
- 4. a.** Intègre les revenus du capital.
- 5. c.** Permet de réduire les inégalités issues de la répartition primaire.

Plusieurs réponses possibles

- 6. b et c.** Par l'augmentation de la rémunération des cadres. Par l'instauration d'une fiscalité redistributive.
- 7. c et d.** Par le primat de l'individu. Par la nécessité du respect du droit de propriété.
- 8. c et d.** Elles procurent un avantage aux plus défavorisés. La redistribution est verticale.
- 9. a, b, c et d.** De mesurer la dispersion des revenus au sein d'un effectif donné. De mesurer la dispersion du patrimoine au sein d'un effectif donné. De mesurer une droite d'équirépartition. De calculer l'indice de Gini.
- 10. a et d.** Est déterminée à partir de seuil en pourcentage du revenu médian. Correspondait à un seuil en euro en 2016 en France de 1 026 euros.

Réponse à justifier

11. d. En matière de protection sociale le modèle beveridgien repose sur le principe de solidarité.

Les deux modèles reposent sur une logique distincte. Assurance professionnelle dans le cadre bismarckien, la protection sociale est assise sur la solidarité pour le modèle beveridgien.

12. a, b et d. La redistribution horizontale repose sur des transferts de revenus entre catégories de la population. La redistribution verticale repose sur des transferts des plus hauts vers les plus bas revenus. La redistribution horizontale repose sur le principe de solidarité intergénérationnelle.

Les transferts de revenus issus de la redistribution visent des objectifs différents. La

redistribution verticale recherche l'équité alors que la redistribution horizontale repose sur la solidarité.

13. b et d. Les impôts progressifs permettent de réduire les inégalités absolues et relatives. Les impôts progressifs cherchent à réduire les inégalités de revenus.

Pour accompagner la recherche d'équité dans la redistribution verticale, l'impôt progressif est le plus adapté pour ce type d'objectif.

14. b et d. Les cotisations sociales correspondent à la partie la plus importante. Les cotisations sociales correspondent à la partie la moins importante.

L'allègement du coût du travail est un impératif de compétitivité prix mais aussi de lutte contre le chômage pour les plus bas salaires et les moins qualifiés.

15. a. La vieillesse est le poste le plus important.

La vieillesse est un des risques sociaux pris en charge par la protection sociale et représente le coût le plus important en raison du vieillissement de la population.

EXERCICES

EXERCICE 1 — ANALYSE GRAPHIQUE – MODÈLES SOCIAUX ET REVENUS

Les attentes :

- Une référence aux documents utilisés pour répondre à la question
- Définir l'intérêt de la courbe de Beveridge donc l'ajustement offre demande
- Distinguer et analyser les causes des ajustements
- Faire ressortir les rigidités du marché du travail

1. Interprétez la relation entre différences de revenus et niveau des prélèvements obligatoires.

Le graphique a été réalisé à partir de données de l'OCDE. Il établit une corrélation statistique entre le rapport interdécile des 10 % des revenus des plus riches et des plus pauvres en ordonnée et le niveau des prélèvements obligatoires en abscisse.

Ainsi aux deux extrêmes de cette droite on observe la situation suivante :

- Pour les États-Unis, le rapport interdécile est proche de 6 avec un niveau de prélèvement obligatoire inférieur à 25 %. Sur l'angle des revenus cela signifie que le revenu des 10 % des plus hauts revenus est 6 fois supérieur aux revenus des 10 % des plus bas revenus.
- À l'opposé, pour le Danemark, le rapport interdécile est inférieur à 3 avec niveau de prélèvement obligatoire en % du PIB de 47 %.
- Si l'on analyse la situation de la France, l'écart interdécile est de 3,6 avec un niveau de

PO de 44 %

- Cette corrélation statistique souligne donc que plus le niveau des PO est élevé, moins la distribution des revenus est inégalitaire.

2. Analysez les enjeux en termes de modèle social.

Le graphique met en relation la distribution des revenus et le niveau de prélèvement obligatoire. La corrélation souligne le rôle de la redistribution dans la réduction des inégalités de revenus issues de la répartition primaire des revenus. Plus généralement, cette relation met en exergue le principe de solidarité si l'on veut réduire les inégalités mais oblige d'accepter une forte pression fiscale. À l'inverse, le principe de responsabilisation soulage la pression fiscale au prix d'une plus forte inégalité.

I. LES DIFFÉRENTS MODÈLES SOCIAUX

G. Esping-Andersen distingue en particulier trois modèles selon le niveau de protection social offert à la population :

- Protection faible : concerne les pays anglo-saxons qui mettent en avant la responsabilité des individus face aux risques et accordent une assistance de base pour les plus défavorisés. Il s'agit de l'État-providence résiduel.
- Protection moyenne : concerne des pays comme la France, l'Allemagne qui offre une assurance de qualité selon un principe d'assurance professionnelle. Il s'agit de l'État-providence corporatiste.
- Protection forte : pays nordiques qui couvrent largement l'ensemble de la population des risques sociaux et réduisent fortement les inégalités dans un but de cohésion sociale. Il s'agit de l'État-providence socio-démocrate.

II. DE LA SOLIDARITÉ AU PRINCIPE DE RESPONSABILISATION

La diminution structurelle de la sphère de prise en charge est liée à la difficulté de financement. On assiste donc à la diminution progressive de la prise en charge par la collectivité (principe de solidarité) et au développement des sources de financements liés aux mécanismes du marché (responsabilisation). En effet, les libéraux relèvent trois limites au système :

- les dysfonctionnements de la gestion publique avec les dérapages des comptes sociaux ;
- les prélèvements nécessaires au financement du système pénalisants pour l'efficacité économique ; ex. : coût élevé du travail ;
- le manque d'efficacité de l'action de l'État sur la régulation de l'offre et de la demande ; en effet, il est difficile pour l'État de punir ou de récompenser les acteurs du marché de manière optimale, ex. : sanction des offreurs par la fermeture d'une structure hospitalière.

En conséquence, le recours au marché et l'individualisation de la prise en charge du risque sont préconisés pour deux raisons :

- Le recours au marché permet une mise en concurrence susceptible d'offrir la meilleure gestion possible au moindre coût. On retrouve cette logique dans la

segmentation de l'offre médicale et l'idée de parcours de soins coordonnés. En outre, l'épargne et les placements financiers à long terme sur les marchés financiers se sont développés (fonds de pension).

- Le choix du niveau souhaitable de dépenses consacrées à la protection sociale relève du consommateur/citoyen souverain. Cela se traduit donc par une réinsertion professionnelle effective comme préalable à la protection sociale.

EXERCICE 2 — ÉTUDE DE DONNÉES CHIFFRÉES – LE REVENU DISPONIBLE EN FRANCE

Les attentes :

- Une référence aux documents utilisés pour répondre à la question
- Définir la politique de l'emploi
- Repérer les différentes mesures
- Faire ressortir les caractéristiques des politiques de l'emploi en France

1. Distinguez les différents postes de calculs du revenu disponible.

Le document fourni est un tableau qui décompose la détermination du calcul du revenu disponible brut des ménages. Il a été réalisé par l'Insee et publié en 2019.

Le revenu disponible correspond aux revenus primaires + les revenus de transfert – les prélèvements obligatoires.

De manière plus précise, les différentes postes de calculs comprennent :

- les revenus primaires (ils sont composés des revenus des indépendants (EBE), des revenus des salariés et des revenus du capital (loyer, dividendes...)).
- les revenus de transferts ou de redistribution qui comprennent les prestations sociales ;
- les prélèvements obligatoires qui correspondent aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu et le patrimoine.

Ainsi, en 2014, le revenu disponible brut représentait, après versement des revenus de transfert et prélèvements obligatoires, 86,9 % du revenu primaire brut.

2. Analysez l'évolution du revenu disponible.

Le tableau permet d'étudier l'évolution du revenu disponible sur plus de 60 ans. De manière relative, on constate que les revenus de transfert ont progressé de 14,6 points. Les cotisations ont augmenté dans une moindre proportion de 12,7 points. En revanche, l'impôt sur le revenu a proportionnellement augmenté plus fortement de 9,1 points.

On note donc une forte augmentation des besoins avec un accroissement plus que proportionnel de la fiscalité.

EXERCICE 3 — ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE – PRESTATIONS SOCIALES ET SALAIRES

Analysez l'évolution des prestations sociales dans le revenu.

En 40 ans, les inégalités de niveau de vie ont fortement diminué. En effet, le niveau de vie médian après redistribution a augmenté de 56 % sur cette période. Cependant, il convient de distinguer les inégalités avant et après redistribution.

Si le poids des prestations sociales avant redistribution a fléchi depuis 1976 en passant de 6 % à 5 % en 2016, l'importance des prestations a évolué. En 1975, les prestations étaient composées de prestations familiales pour 3,6 %, 1,6 % de minima sociaux et 0,8 % d'allocation logement ; en 2016 les allocations familiales représentaient 2 %, l'allocation logement 2,2 % et les minima sociaux 1,8 %.

Cependant, si la part des prestations sociales a diminué d'un quart dans le revenu des ménages, les prestations ont été concentrées sur les bas revenus. En effet, avant redistribution, les 10 % des ménages les plus modestes recevaient 25 % du total des prestations en 1975, ils en percevaient, en 2016, 46 %.

Enfin la redistribution atténue ces inégalités et réduit l'ampleur de leur évolution ; cela étant d'autant plus vrai depuis 2008 avec un effort redistributif accru.

Question problématisée

LA FISCALITÉ EN FRANCE PERMET-ELLE D'ASSURER LA JUSTICE SOCIALE

Les attentes :

- Une introduction avec une mise en contexte du sujet.
- Un développement structuré avec des parties et sous parties.
- Une argumentation s'appuyant sur la connaissance des politiques de l'emploi et la flexibilité.
- Synthétiser en soulignant les perspectives à moyen et long terme de l'emploi.

Au niveau de l'action sociale, le financement des besoins repose sur la fiscalité. L'augmentation des besoins, donc des impôts, pose la question de l'équité et de la manière de justifier la socialisation des coûts.

La fiscalité est un des outils de la justice sociale. Cependant, la multiplicité des dispositifs amoindrit son efficacité, voire l'inverse, qui peut conduire de la progressivité à la régressivité de l'impôt, comme le souligne T. Piketty.

La fiscalité assure la cohésion sociale par la répartition de la richesse qu'elle assure, mais son efficacité est source d'interrogation.

I. LA FISCALITÉ AU CŒUR DE LA FONCTION DE REDISTRIBUTION...

1.1 Progressivité et réduction des inégalités

La progressivité est un mécanisme fiscal dont l'objectif est d'assurer la justice sociale par une contribution par tranche du revenu taxé. Il contribue donc à la redistribution qui favorise la réduction des inégalités. Ainsi, on peut noter une corrélation entre niveau des prélèvements obligatoires et réduction des inégalités dans la mesure où plus ils sont élevés, moins les écarts de revenus sont importants (EU : 25 % /6,5 ; DK : 48 %/3).

La progressivité de l'impôt signifie que le taux d'imposition s'accroît en fonction de la valeur du revenu. La progressivité est un mécanisme fiscal dont l'objectif est d'assurer la justice sociale par une contribution par tranche du revenu taxé. La progressivité contribue donc à la redistribution qui favorise la réduction des inégalités. Ainsi, s'opère une redistribution verticale des plus hauts revenus vers les revenus les plus faibles du fait de la progressivité de l'impôt.

L'impôt progressif comme l'impôt sur le revenu réduisent les inégalités absolues (écart en euro) et les inégalités relatives. En effet, si on prélève 10 % sur des revenus de 1 000 € et 20 % sur 2 000 €, on obtient après impôt des revenus de 900 € et 1 600 €, soit un rapport qui passe de 1 à 2 avant impôt et de 1 à 1,8 après impôt. Il ne concerne plus aujourd'hui que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune immobilière. Le principe de progressivité est aujourd'hui le système le plus juste.

1.2 Redistribution et réduction des écarts de revenus

Les mécanismes de redistribution, d'une part, permettent la réduction des inégalités entre les déciles avant redistribution et après, et, d'autre part, ils augmentent le revenu disponible des deux premiers déciles en général. Outre, les prestations sociales perçues par les ménages les plus modestes contribuent à augmenter leur pouvoir d'achat et à favoriser *in fine* les opportunités.

La redistribution verticale correspond aux transferts d'une partie des revenus des hauts revenus vers les revenus les plus modestes afin de réduire les écarts. Les transferts s'opèrent à travers la progressivité de l'impôt comme dans le cas de l'impôt sur le revenu en France. Cela signifie que le taux de l'impôt augmente en fonction du niveau de revenu déclaré.

La théorie de la justice de J. Rawls pose la question centrale de l'équité comme fondement d'une société juste. Dans ce cadre, la justice sociale repose sur deux principes :

- Le principe d'égalité de liberté met en avant l'idée que chaque personne a un droit égal au système le plus étendu de libertés de base compatibles avec un système identique de libertés pour les autres.
- Le principe d'égalité des chances souligne que les inégalités économiques et sociales sont justes dans la mesure où elles bénéficient aux membres les plus défavorisés de la société. Cette idée repose sur le principe économique du maximin, selon lequel le plus petit sacrifice des plus favorisés peut procurer le plus grand avantage pour les plus défavorisés. La redistribution est donc le moyen le plus adapté pour assurer l'égalité des chances et l'impôt progressif en est un exemple.

II. ... MAIS LA COMPLEXITÉ DE LA FISCALITÉ RÉDUIT SON EFFICACITÉ

2.1 La faiblesse relative de la progressivité de l'impôt

Au regard de la contribution de l'impôt, on note la faiblesse de la progressivité de l'impôt au regard des impôts proportionnels. En 2018, l'IR représentait seulement 3,2 % du PIB de la France et moins de 50 % (68,6 M) de la TVA (144,4 M). En outre, l'Ifi ne représente que 0,2 % du PIB. Enfin, dans le cadre du nouveau barème de l'IR depuis 2015, la base imposable sera encore réduite avec un relèvement du premier seuil d'imposition de 6 011 € à 9 690 € ce qui réduit le nombre de ménages assujetti à l'IR.

Aujourd'hui, les impôts correspondent à la majorité des recettes fiscales de l'État. L'impôt proportionnel correspond à un prélèvement proportionnel à la consommation dans le cas de la TVA ou du revenu dans le cas des cotisations sociales. L'impôt proportionnel réduit les inégalités absolues. Ex. : si on applique une taxe de 10 % sur des revenus de 1 000 € et de 2 000 €, l'écart de revenu va passer de 1 000 € avant impôt à 900 € après impôt. En revanche, cette forme d'impôt ne réduit pas les inégalités relatives. En effet, dans le prolongement de l'exemple précédent le rapport est de 2 avant (2 000 € / 1 000 €) et après impôt (1 800 € / 900 €).

L'impôt proportionnel concerne la majorité de la fiscalité : TVA, CSG, cotisations sociales.

2.2 De la progressivité à la régressivité : l'efficacité du système fiscal en question

Comme l'a souligné T. Piketty et sous un certain angle, l'IR présente un caractère régressif, cela étant d'autant plus vrai que les revenus des ménages sont importants. Par ailleurs, on constate avec l'importance des niches fiscales que les plus hauts revenus ont un taux d'imposition le plus faible sur les 50 dernières années et que le taux d'imposition des plus grandes entreprises est le plus faible.

Finalité et modalités ne permettent pas d'atteindre un équilibre satisfaisant ou optimum. La question de la refonte du système fiscal par un impôt unique est souvent soulevée pour améliorer la justice sociale sous l'angle fiscal.